

* DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

REPUBLIQUE



FRANCAISE

MAIRIE
DE
COGGIA



20160

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 MAI 2022
N° 18

OBJET : Convention anneaux Petit Port

Date de la convocation :
25/05/2022

L'an deux mil vingt-deux, et le lundi 30 mai, à 18 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en
séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la
présidence de Monsieur COGGIA François, Maire.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
11

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur COGGIA
Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur SPADA
Sébastien, Madame BIFERALI Martine, Monsieur LAPORTE
Bernard, Monsieur MALATESTA Ludovic.

Nombre de Conseillers
En exercice : 11

Nombre de membres
Présents : 07

Etaient absents : Monsieur RAFFALLI Louis, Madame AÏUTI
Dominique, Monsieur CERVIOTTI Jean-Louis, Madame ANDREÏ
Brigitte.

Nombre de votants : 09

Quorum : 06

Absents représentés : Monsieur CERVIOTTI Jean-Louis donne
pouvoir à Monsieur COGGIA François, Madame AÏUTI Dominique
donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude.

Secrétaire de séance
Monsieur COGGIA
François

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

**Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'établir, pour la saison estivale 2022 et pour une durée de 6 mois, une convention de location des anneaux situés sur l'embarcadère de la commune au prix de 1 000 € (mille euros).
Les professionnels ayant sollicité la location d'anneaux sont :**

- **SANDRI Christophe - 3 anneaux**
- **GAFFORY Dominique – 2 anneaux**
- **DI GIOVANNI Pierre – 3 anneaux**

Les 5 anneaux restants comprenant les 2 anneaux situés de part et d'autre de l'escalier d'accès au plan d'eau restent à la disposition de la commune.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, cette proposition est approuvée par 09 voix pour et 0 contre, Madame ANDREÏ Brigitte ne participant pas au vote.

DECIDE :

Autorise le Maire à établir cette convention et approuve le plan de répartition des anneaux.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

**Le Maire,
François COGGIA**